



GIRONDE CHARENTE DORDOGNE LOT CORREZE CANTAL PUY-DE-DOME NOUVELLE-AQUITAINE



ANIMATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

BILAN 2022

Descriptif technique

Maître d'ouvrage :

EPTB de la Dordogne - EPIDOR

Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle

Contacts : Guillaume LALOGÉ NEIGE

g.laloge@eptb-dordogne.fr

Sylvie HURISSE

epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont. La phase d'élaboration en cours doit conduire à la constitution de plusieurs documents :

- L'état des lieux qui comprend un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarii ;
- La stratégie globale du SAGE ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le Règlement du SAGE ;
- Une évaluation environnementale.

Le territoire du SAGE Dordogne amont en chiffres :

9 700 km² et 8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondants à la rivière Dordogne.

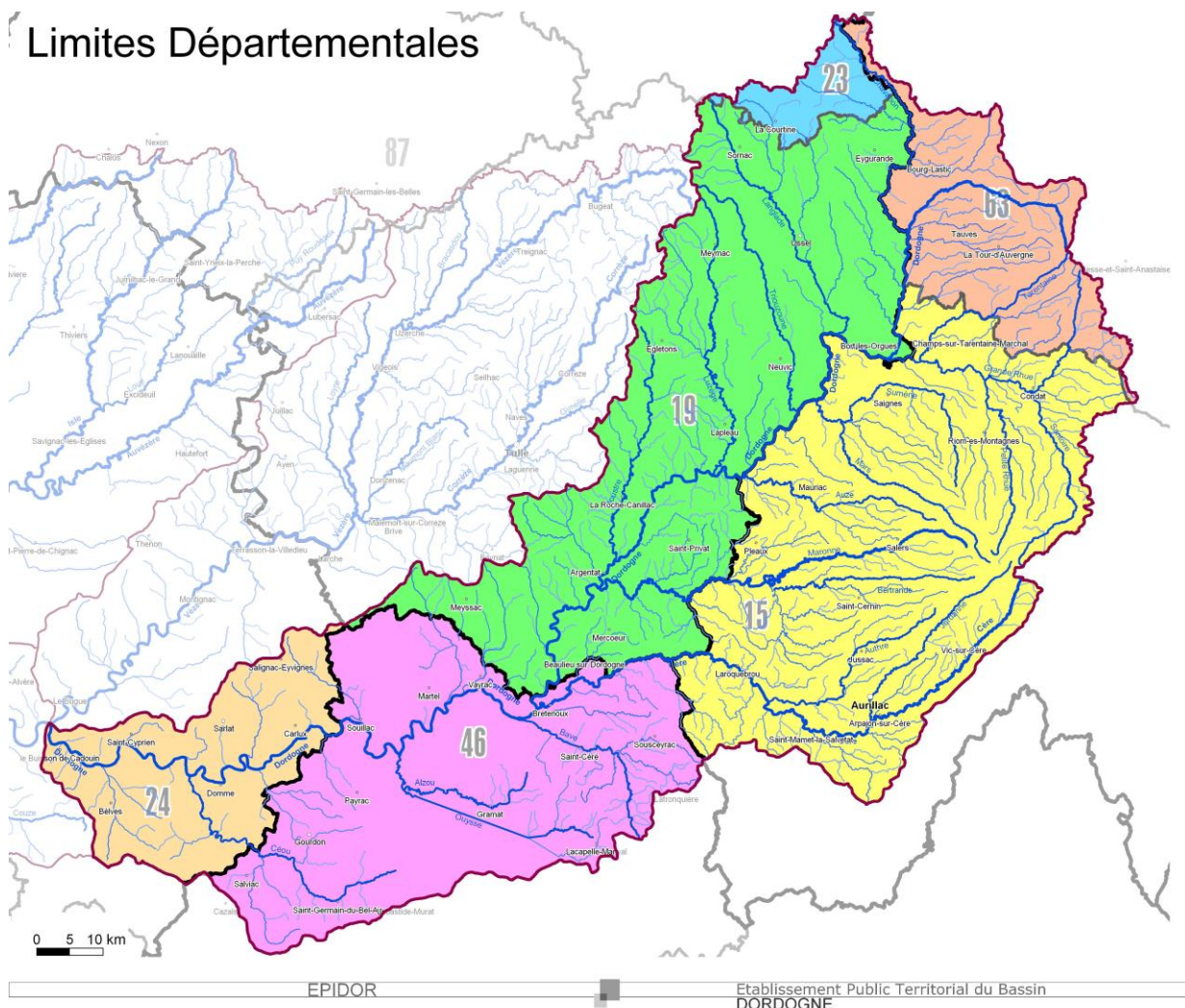
280 000 habitants

3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne)

583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin)

3 Parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy)



CHRONOLOGIE DE L'ELABORATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

- 15 avril 2013 : arrêté inter-préfectoral de **définition du périmètre** pour le SAGE Dordogne amont
- 10 décembre 2013 : arrêté préfectoral de définition de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- 13 décembre 2013 : Première réunion de la CLE - **Installation de la CLE – M. Jacques DESCARGUES est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Mars – Mai 2014 : Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23 avril 2014 : Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 : Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4 septembre 2014 : Groupe de travail technique
- 18 septembre 2014 : 2^{de} réunion de la CLE / vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6 février 2015 : Groupe de travail technique
- 19 février 2015 : Bureau / avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8 septembre 2015 Groupe de travail technique
- 13 novembre 2015 Groupe de travail technique
- 8 décembre 2015 Bureau / présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25 janvier 2016 : Bureau / méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30 mars 2016 Comité technique / étude tendances et scénarios
- 4 mai 2016 : Bureau / bilan de la consultation sur l'état initial
- 28 juin 2016 : 3^{ème} réunion de la CLE - **validation de l'état initial – M. Pascal COSTE est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Octobre à décembre 2017 : entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- 9 janvier 2018 : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- 19, 20 et 22 février 2018 : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- 18 septembre 2018 : 4^{ème} réunion de la CLE - **validation du diagnostic et des tendances**
- 24, 29 octobre et 9 novembre 2018 : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- 10 décembre 2018 : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- 21 décembre 2018 : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE
- 29 avril 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie
- 25 juin 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie (suite)
- 30 octobre 2019 : 5^{ème} réunion de la CLE - **validation de la stratégie du SAGE**
- 26 février 2020 : Groupe de travail technique
- 8 février 2022 : arrêté de renouvellement de la CLE

BILAN DE L'ANIMATION 2022

Dans l'attente de la tenue d'une nouvelle commission locale de l'eau à l'initiative du Préfet de la Corrèze, suite à la publication de l'arrêté de renouvellement de la CLE, la cellule d'animation du SAGE Dordogne amont a maintenu une activité territoriale en 2022 pour suivre et accompagner les initiatives locales qui concourent aux objectifs définis par la stratégie du SAGE.

En effet, le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, fixé par l'arrêté du 10/12/2013 portant constitution de la CLE du Sage Dordogne amont, est arrivé à échéance en décembre 2019. La composition de cette CLE a été renouvelée par l'arrêté du 28 décembre 2020. Depuis cette date, le contexte sanitaire, les élections départementales de 2021 et les diverses désignations qui en ont découlé n'ont pas permis de renouveler la Commission Locale de l'Eau en 2021 et 2022.

L'année 2022 a donc été consacrée à **la poursuite de la rédaction des documents composant le SAGE sans pouvoir engager un travail actif avec la Commission locale de l'eau.**

Dans un premier temps, compte-tenu du renouvellement global de la CLE entériné par l'arrêté préfectoral du 8 février 2022, **une « remise à niveau » des membres de la CLE était envisagée. Aucune CLE n'a pu se tenir en 2022. Des réunions individuelles ont pu, cependant, être organisées avec des nouveaux membres pour les informer de l'état d'avancement du SAGE.**

Sur le volet technique en revanche, la stratégie du SAGE adoptée fin 2019 constitue une feuille de route relativement précise et partagée. Ainsi, **la structure porteuse a pu avancer sur la déclinaison de la stratégie en dispositions ou en règles**, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers. Un important **travail cartographique** a été mené afin **d'appréhender l'incidence de chaque mesure envisagée en fonction du territoire sur lequel elle s'applique** (efficacité vis-à-vis de l'objectif visé, mais aussi impacts économiques, sociaux etc...).

L'évaluation environnementale, confiée au bureau d'études Eaucéa, a pu être menée en même temps que ces travaux et permettra d'enrichir au fur et à mesure les réflexions relatives aux objectifs du SAGE et à la formulation des mesures qui le composeront (Objectif 2).

En outre, une **implication forte sur les actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE a été poursuivie (Objectifs 7, 8 et 9).

Ainsi, en accord avec l'agence de l'eau et les techniciens de rivière du territoire, l'animateur du SAGE a profité de la tenue de réunions « locales » (COFIL PPG, Contrats territoriaux points GEMAPI...) pour communiquer sur le SAGE, sa portée, son articulation avec les démarches connexes (PPG, contrats territoriaux, documents d'urbanisme...) et sa gouvernance auprès des élus du territoire, et en particulier des nouveaux membres de la CLE.

La cellule d'animation s'est impliquée dans le suivi des contrats coordonnés par les PNR Millevalches en Limousin (contrat territorial Chavanon) et Volcans d'Auvergne (contrat territorial sources de la Dordogne – Sancy – Artense).

Outre le suivi des actions menées sur ces territoires, il s'agit d'**opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE :**

- restaurer les zones humides et les valoriser dans la gestion du pâturage (Chavanon amont),
- maîtriser l'accès des troupeaux aux cours d'eau,
- limiter le réchauffement des cours d'eau par les plans d'eau,
- préserver les espèces remarquables (moule perlière sur la Méouzette),

- signature de la convention Artense pour mettre en place d'une concertation visant à identifier des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques moins impactantes pour les milieux et les usages locaux (cours d'eau d'Artense et lac de la Crégut),
- favoriser une production hydroélectrique à faible incidence milieux aquatiques (barrage de la Bourboule),
- résorber les atteintes à la naturalité du territoire (secteur des sources de la Dordogne au Mont-Dore) et envisager l'adaptation des activités au changement climatique...
- participation à l'émergence du projet de territoire « Life DorSancy » dans le cadre des appels à projets européens LIFE Nature et Climat

Un renforcement de l'équipe d'animation du SAGE Dordogne amont était prévu à partir de 2022 afin de finaliser les documents officiels (PAGD et règlement) et d'organiser la concertation avec l'ensemble des acteurs, tout en maintenant un suivi des actions et démarches engagées sur les territoires. Ce poste bien qu'ayant fait l'objet de 3 publicités successives ne pourra être pourvu qu'en 2023, faute de candidats.

Début 2023, au moment de l'écriture de ce bilan, une candidate a pu être retenue. Cette personne viendra renforcer l'équipe d'animation à partir de mi-avril 2023.

PREVISIONNEL 2023

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à **la poursuite de la rédaction des documents composant le SAGE.**

Dans un premier temps, compte-tenu du renouvellement global de la CLE entériné par l'arrêté préfectoral du 8 février 2022, **une « remise à niveau » des membres de la CLE est envisagée.** La première réunion de la CLE aura pour objet : 1 - l'élections du président, des vice-présidents et des membres du Bureau puis 2 – le rappel des principaux éléments de l'état initial, du diagnostic, des tendances et de la stratégie (Objectifs 3, 4 et 6).

Parallèlement, sur la base de la stratégie adoptée, **les mesures du SAGE pourront être corédigées via l'organisation d'échanges thématiques** (Objectif 1). Des réunions territoriales et thématiques seront organisées au cours du printemps et de l'été 2023.

L'évaluation environnementale, confiée au bureau d'études Eaucéa, aura lieu en même temps que ces travaux et permettra d'enrichir au fur et à mesure les réflexions relatives aux objectifs du SAGE et à la formulation des mesures qui le composeront (Objectif 2).

Selon l'avis des membres de la CLE sur le projet qui leur sera présenté, une phase de **consultation pourra être organisée** en fin d'année afin de consolider ou d'adapter certaines mesures (Objectif 5).

En outre, une **implication forte sur les actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE devra être poursuivie (Objectifs 7, 8 et 9).

BILAN DÉTAILLÉ 2022

1. Élaboration et coordination générale du SAGE

Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin

- Action 1 : mobiliser des groupes de travail thématiques
L'animateur organisera un travail collectif (réunions thématiques, plateformes d'échange en ligne...) de manière à rédiger précisément les différentes mesures (règles et dispositions) du SAGE.
- Action 2 : associer les services de l'Etat (via le groupe technique) à la rédaction des mesures réglementaires afin de s'assurer de leur efficacité / faisabilité
- Action 3 : associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE
- Action 4 : associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE afin que son avis puisse alimenter au fur et à mesure les réflexions
- Action 5 : présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau

La stratégie du SAGE constitue une feuille de route relativement précise : la Commission Locale de l'Eau a en effet identifié 7 enjeux, eux-mêmes déclinés en 30 d'objectifs et près de 80 mesures potentielles. A partir de ce travail, et en concertation avec quelques experts consultés au fur et à mesure des réflexions, la structure porteuse a pu avancer sur la déclinaison de la stratégie en dispositions ou en règles, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers.

*Un important **travail cartographique** est mené parallèlement à la rédaction du SAGE afin **d'appréhender l'incidence de chaque mesure envisagée en fonction du territoire sur lequel elle s'applique** (efficacité vis-à-vis de l'objectif visé, mais aussi impacts économiques, sociaux etc...).*

L'absence de commission locale de l'eau n'a malheureusement pas permis la mise en place d'un travail collectif tel que cela était envisagé initialement. Le travail réalisé par la structure porteuse constituera une base de travail relativement élaborée pour que la co-rédaction des mesures soit efficace en 2023.

Le travail relatif à la rédaction des mesures du SAGE correspond en 2022 à mobiliser 42% du temps d'animation.

Pour 2023, il est prévu de consacrer une part importante de l'activité de la cellule d'animation à ce volet (0,81 ETP).

Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE

- Action 1 : S'assurer de la bonne exécution du marché public relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 2 : Suivre et accompagner le prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE afin de s'assurer de la cohérence du document avec le SAGE et de garantir sa recevabilité par l'autorité environnementale

- Action 3 : Organiser le suivi de la démarche par les membres du comité de pilotage via l'organisation de réunions et la diffusion des documents intermédiaires
- Action 4 : Organiser la présentation des résultats de l'évaluation environnementale en CLE

Le travail relatif au suivi de l'évaluation environnementale du SAGE correspond en 2022 à 3% du temps d'animation. En effet, du fait de la non-réalisation des ateliers / réunions thématiques initialement envisagées pour la rédaction des mesures, le travail du bureau d'études est réduit en 2022. Ces actions sont de ce fait prévues sur 2023 : il est prévu que ce volet représente 0,25 ETP.

Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE

- Action 1 : Concevoir en plus des documents constitutifs du SAGE un ou plusieurs documents synthétiques de présentation des attendus, des objectifs et du contenu du projet de SAGE.
- Action 2 : Envisager une présentation mixant le projet de SAGE et l'évaluation environnementale correspondant à ce projet.

Le travail relatif à la conception d'une synthèse du SAGE correspond en 2022 à 11% du temps d'animation. Le travail réalisé correspond entre-autre à la présentation (diaporama + discours) utilisée lors des réunions territoriales (Cf. objectif 7). Ce travail n'a pas pu être présenté à la CLE (pas de réunion organisée en 2022) et cette action sera réalisée en 2023. Pour 2023, il est prévu que ce volet représente 0,31 ETP.

Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE

- Action 1 : Rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE à partir de l'état des lieux, de la stratégie et des mesures formulées par les groupes de travail mis en place
- Action 2 : Mobiliser le comité technique de manière à assurer la cohérence des documents dans leur ensemble
- Action 3 : prendre en compte les remarques émises par la CLE à l'issue de la présentation de la première version du projet de SAGE (automne 2023)

Les actions relatives à l'élaboration des documents définitifs du SAGE n'ont pas été mises en œuvre en 2022. Ces actions sont donc reportées en 2023 : il est prévu que ce volet représente 0,16 ETP.

Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE

- Action 1 : Consulter les acteurs du territoire à propos du projet de SAGE
Comme cela a été fait pour les phases d'état des lieux et de stratégie, il sera proposé au bureau de la CLE de consulter les acteurs de l'eau du territoire à propos des mesures envisagées afin que la CLE puisse tenir compte de leurs éventuelles remarques.
- Action 2 : Analyser les avis collectés, les analyser et en faire un bilan aux membres de la CLE afin d'adapter le cas échéant le projet de SAGE
- Action 3 : Publier la déclaration d'intention

Le SAGE est un document de planification devant faire l'objet d'une consultation du public. Dans la mesure où l'élaboration des divers documents composant le SAGE a déjà fait l'objet de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunion géographiques, consultation écrite, site internet...) et conformément à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, la CLE a décidé de ne pas prévoir de modalités de concertation complémentaire (option retenue par la plupart des CLE).

Une déclaration d'intention a été rédigée dans ce sens et doit être transmise au Préfet après validation par le président de la CLE.

Les actions relatives à l'organisation d'une consultation n'ont pas été mises en œuvre en 2022 (prévisionnel établi à 0,16 ETP).

Ces actions sont donc reportées en 2023. Il est prévu que ce volet représente 0,12 ETP.

Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, relance téléphonique, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu.
- Action 2 : communication
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts

Compte-tenu des délais de nominations des représentants des différentes instances à la CLE du SAGE Dordogne amont, l'arrêté de renouvellement de la CLE n'a pu être publié qu'en février 2022. Cependant, aucune réunion de la CLE n'a pu être réalisée en 2022. Le travail relatif à l'objectif 6 correspond en 2022 à environ 7% du temps d'animation.

Pour 2023, il est prévu que ce volet représente 0,17 ETP.

Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les acteurs locaux
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes, propositions ou remarques.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE

- Action 4 : intervenir ou participer à des évènements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

Le travail relatif à l'amélioration des connaissances et à la mobilisation des acteurs du territoire correspond en 2022 à 14% du temps d'animation. Les élections municipales de 2020 puis départementales et régionales de 2021 ont eu pour conséquence de renouveler de manière sensible les membres du collège des élus de la CLE. L'animateur a donc mené un travail d'information de ces nouveaux élus via les réunions relatives aux démarches territoriales telles que les PPG et les contrats territoriaux.

Pour 2023, il est prévu de poursuivre ce travail d'information au sein des territoires au même niveau qu'en 2022 : ce volet représenterait 0,27 ETP.

2. Suivi des dynamiques territoriales

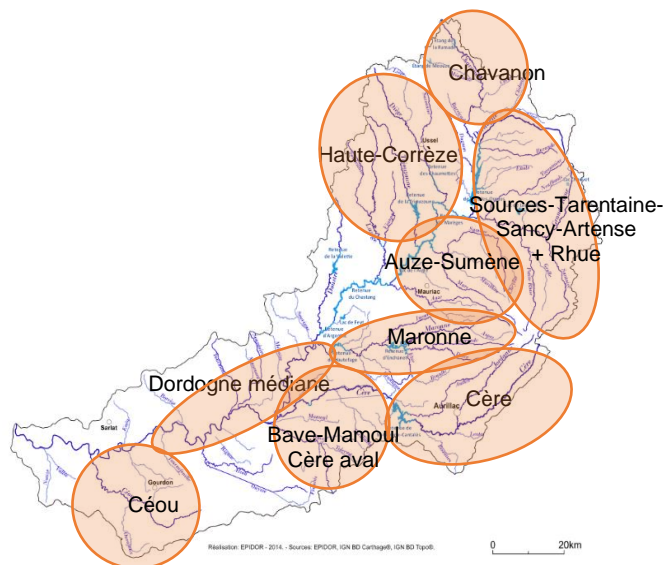
Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d’actions en lien avec les problématiques du SAGE

- **Action 1** : Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d’actions sur les thématiques principales du SAGE

La qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l’eutrophisation sont identifiés, mobilise les acteurs locaux : les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne mettent en avant des difficultés dans la **gestion des effluents d’élevage**.

La réduction des impacts des **aménagements hydroélectriques** et des **pratiques sylvicoles**, la **préservation des zones humides** et la **gestion du pâturage** sont également des sujets majeurs sur le périmètre du SAGE.

Il est donc proposé de suivre et d’accompagner la mise en œuvre des programmes d’actions sur les territoires suivants :



- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : les EPCI du bassin se sont organisé en 2019 pour mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l’eau (type contrat territorial) afin d’améliorer notamment la **qualité de l’eau** des rivières dont certaines abritent d’importantes populations de **moule perlières**, et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses **activités de loisirs**. Il convient dorénavant d’accompagner l’équipe technique mise en place et de s’assurer de la bonne prise en compte des enjeux identifiés par le SAGE dans le diagnostic et le futur programme d’actions.
- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne, en étroite collaboration avec les communautés de communes Massif du Sancy, Dôme-Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d’agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, coordonne la mise en œuvre du contrat territorial sources – Tarentaine – Sancy-Artense pour la période 2017-2020. Un **Contrat Vert et Bleu**, dispositif financier proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, complète le contrat territorial sur la période 2020-2024. Le périmètre d’intervention comprend en plus le bassin de la Rhue. EPIDOR anime dans ce cadre les réflexions autour des problématiques liées aux **dérivations hydroélectriques** et à la **gestion du transit sédimentaire**, problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...). Pour mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, EPIDOR a accompagné le territoire en 2022 pour candidater à l’appel à projet LIFE Nature et Climat (Financement européen). Un projet

LIFE DorSancy de 11 millions d’euros a été construit pour ce territoire et répond aux enjeux du SAGE. La réponse à cet appel à projet est prévue pour avril-mai 2023.

- Bassin versant du Chavanon : le Contrat territorial Chavanon coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et mis en œuvre sur la période 2015-2019 a été marqué par une implication intéressante de la chambre d’agriculture de la Creuse, des CEN et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le **pâturage des têtes de bassin** (production de fourrage, abreuvement...). Il a permis également de réelles avancées sur la continuité écologique et a mis en lumière des **populations de moules perlières** relativement intéressantes sur certains affluents.
La poursuite des dynamiques engagées sur le bassin du Chavanon prend la forme d’un **second contrat territorial**, en cours de finalisation. Les sujets liés à la préservation et la restauration des têtes de bassin ressortent clairement sur ce territoire (**rigoles et drainage superficiel de zones humides, plans d’eau, cours d’eau recalibrés...**)
- Haute-Corrèze, où un programme d’actions est en cours de mise en œuvre sur les affluents de la Dordogne. Le diagnostic réalisé courant 2018 fait ressortir des problématiques liées à la **sylviculture**, à la présence de **plans d’eau**, à la rectification des cours d’eau ou au **piétinement du chevelu** sur les têtes de bassin.
- La Dordogne médiane, où l’impact des barrages et de la **production hydroélectrique** se fait fortement ressentir sur les écosystèmes et les usages de l’eau (éclusées, blocage sédimentaire...)

Le suivi des contrats territoriaux et des actions en lien avec des problématiques que le SAGE identifie comme prioritaires correspond en 2022 à environ 35 % du temps d’animation..

Pour 2023, il est prévu de mettre en avant les complémentarités entre le SAGE et les démarches territoriales afin de pouvoir s’appuyer sur les animateurs locaux (EPCI, structures GEMAPI...) pour la future mise en œuvre du SAGE. Il est prévu que ce volet représente 0,25 ETP en 2023.

Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l’eau

- Action 1 : Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l’eau. Il est donc essentiel d’une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d’autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres.

La participation de l’animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

Le travail relatif au suivi et à l’accompagnement des démarches territoriales correspond en 2022 à 15% du temps d’animation.

Pour 2023, il est prévu que ce volet reste au niveau de 2022 (0,23 ETP).

MOYENS AFFECTES AU PROJET

Pour assurer la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont, EPIDOR a déployé les moyens suivants en 2022 :

- Un chargé de mission (1 ETP) : Guillaume LALOGÉ basée à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Cécile FORTUNEL, secrétaire de direction, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,05 ETP) : Aurélien LABOUDIGUE
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,05 ETP)
- Une équipe d'experts (0,25 EPT) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants, risques naturels...).

1,72 ETP ont été affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2022 (prévisionnel : 2,57 ETP).

Pour 2023, il est prévu de renforcer l'équipe d'animation de manière à finaliser une première version du SAGE Dordogne amont. Il est ainsi prévu de déployer les moyens suivants en 2023 :

- Deux chargés de mission (1,8 ETP pour 2023) : Guillaume LALOGÉ NEIGE + une personne en cours de recrutement, basés à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Cécile FORTUNEL, secrétaire de direction, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,1 ETP)
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,05 ETP)
- Une équipe d'experts (0,2 EPT) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants, risques naturels...).

Il est donc prévu d'affecter 2,71 ETP à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2023.

Les outils utilisés pour faciliter la coordination en interne de cette animation :

- Points réguliers sur l'avancement du SAGE par des réunions internes (à Castelnaud-la-Chapelle ou à Mauriac) ou des réunions téléphoniques de fréquences variables en fonction des besoins (au moins hebdomadaires),
- Echange des données, partage de l'information et rédaction des divers documents par un site WEBMAIL spécifique au SAGE Dordogne amont, site interne à EPIDOR permettant de partager les données, modifier et suivre l'avancement du dossier.

Le tableau 1 présente la répartition des ETP et du temps prévisionnel par objectif et par action, pour l'année 2023.

Le tableau 2 présente le détail des réunions et du temps d'animation passé en 2022 par objectifs.

Tableau n°1 : prévisionnel 2023

	direction	animateur	Experts thématiques	SIG	Informatique et com-munication	secrétariat	TOTAL ETP %	
Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin							0,81	32%
- mobiliser des groupes de travail thématiques		0,15	0,03	0,05	0,03			
- associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires		0,1	0,03					
- associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE		0,1	0,01			0,1		
- associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE		0,1						
- présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau	0,01	0,1						
Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE							0,25	10%
- Suivi de l'exécution du marché public		0,05				0,02		
- Suivre et accompagner le prestataire		0,05						
- mobiliser le comités de pilotage		0,1						
- Présenter les résultats de l'évaluation environnementale en CLE		0,03						
Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE							0,31	12%
- conception de documents de synthèse	0,02	0,15		0,01	0,02			
- organiser une présentation intégrant le SAGE et son évaluation environnementale		0,1		0,01				
Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE							0,16	6%
- rédaction et mise en forme des documents				0,03	0,03			
- mobiliser le comité technique		0,05						
- prendre en compte les remarques émises lors de la première présentation à la CLE		0,05						
Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE							0,12	5%
- consulter les acteurs du territoire suite à la réunion de la CLE		0,05						
- analyser les retours et envisager avec la CLE une adaptation du projet de SAGE		0,05						
- rédiger et publier la déclaration d'intention		0,02						
Objectif 6 : animer la CLE et le bureau							0,17	7%
- Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE		0,05						
- Communiquer à propos du SAGE		0,02			0,02	0,02		
- Formulation d'avis sur les projets du territoire		0,01	0,01					
- Suivi administratif et financier de la mission	0,01	0,02				0,01		
Objectif 7 : connaitre et mobiliser les acteurs du territoire							0,27	11%
- rencontrer les acteurs locaux		0,05				0,05		
- s'informer des projets du territoire		0,05	0,02			0,03		
- analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE		0,02						
- sensibilisation via colloques, interventions publiques...		0,03				0,02		
Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE							0,25	10%
- Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE		0,2	0,05					
Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau							0,23	9%
- Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	0,01	0,1	0,05			0,07		
TOTAL (ETP)	0,05	1,8	0,2	0,1	0,1	0,32	2,57	100%

Tableau n°2 : détail réunions 2022

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau	TOTAL
5-janv.								Contrat vert et bleu : Point étude Barrage de la Bourboule		
11-janv.	Point PNR Millevaches (SAGE - volet forêt)									
13-janv.	Point mesures du SAGE							PAT: Bilan opération effluents fromagers		
14-janv.								Contrat vert et bleu : étude valorisation Haute-Dordogne		
18-janv.									Espèces invasives ARS Correze	
19-janv.								Plan d'action Tourmente		
25-janv.									Réunion CD 19- étude quantitative	
26-janv.								COPILOT Sources-Sancy-Artense		
31-janv.									Risque majeur : point coulées de boues Val d'Enfer	
11-févr.									Réunion débit Beaulieu sur Dordogne en lien avec EDF	
13-févr.	Point mesures du SAGE									
14-févr.	Point mesures du SAGE									
17-févr.						Rencontre Pascal Coste				
18-févr.									Schéma AEP Dept 15	
7-mars								Contrat vert et bleu : comité technique		
8-mars									SCOT Tulle aggro	
9-mars						Rencontre Gaëligue JOS				
10-mars								Comité pilotage Etude valorisation de la Haute Dordogne		
14-mars									Rendez-vous Samuel Barnabé	
16-mars									Parc Thermal du Mont Dore et espace rivière	
23-mars							Rencontre Maire du Mont-Dore			
24-mars								PPG Maronne		
1-avr.								Contrat vert et bleu : la-Bourboule - sources de la Dordogne		

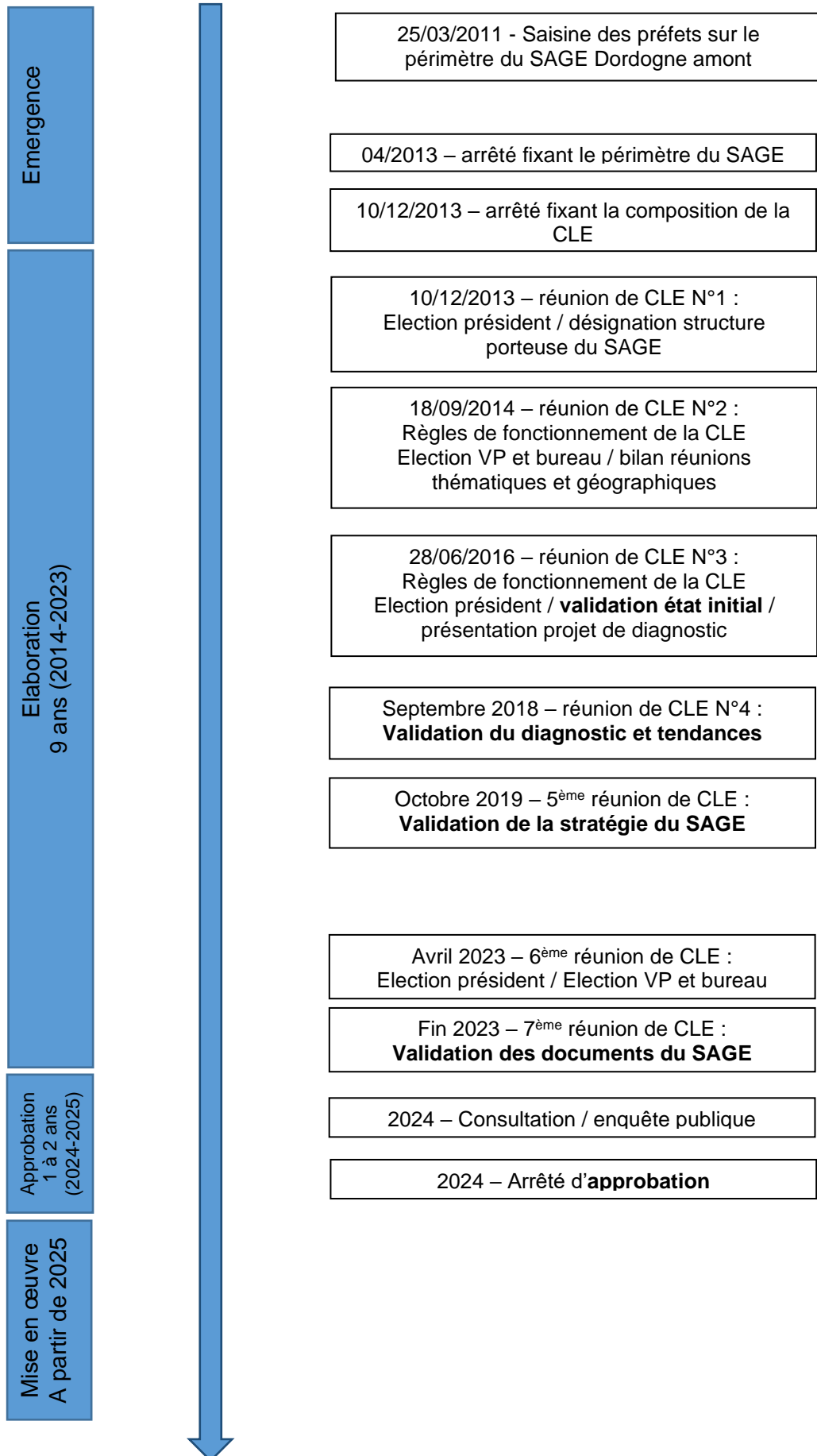
Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau	TOTAL
4-avr.								PPG SMETAP - prgm 2022		
11-avr.								Maronne - rendu étude bio-hydromorpho		
11-avr.								Réunion technique effluents fromagers		
12-avr.									schéma eau Cantal - journée aep-assainissement	
19-avr.									réunion nettoyage Auze	
21-avr.								CT PPG bave-mamoul-cère		
21-avr.									Comité consultatif réserve biodiversité argentat	
21-avr.								COPIIL PPG Maronne		
25-avr.	mesures du SAGE version de travail									
28-avr.								Préparation COPIIL Effluents fromagers		
2-mai								Rencontre partenaires Effluents Fromagers		
4-mai							Stratégie sources et Haute Dordogne /EPIDOR			
5-mai								Copil CVB "trame forestière"		
5-mai								Copil CVB "trame agropastorale"		
5-mai									COPIIL Eau Corrèze	
5-mai									réunion maison de la Dordogne Argentat	
10-mai								Copil CVB "trame bleue"		
10-mai								Copil CVB "volet communication"		
11-mai							Rencontre Madame Benazech			
12-mai								Contrat Vert et bleu : point étude barrage de la Bourboule		
16-mai								Point actions Life DorSancy		
17-mai								Life DorSancy		
17-mai								réunion DMB BV Maronne		
17-mai								Life DorSancy		

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau	TOTAL
18-mai									Lancement de l'élaboration du Contrat de Progrès Territorial Dordogne / Rhue	
19-mai									cellule milieux aquatiques cantal	
23-mai								Life DorSancy		
30-mai									Projet alimentaire territorial Massif du Sancy	
2-juin								CT Chavanon : commission suivi évaluation		
3-juin								Life DorSancy		
20-juin						Rencontre Marie Laure Petit				
22-juin								Bilan mi parcours prgm effluents fromagers		
20-juin								Life DorSancy		
27-juin								Life DorSancy		
29-juin								CT Cère - grp technique qualité		
29-juin								Life DorSancy		
29-juin								CT Cère - grp technique quantité		
30-juin								CT Cère - grp technique biodiversité		
30-juin								CT Cère - grp technique usages		
7-juil.								Life DorSancy		
7-juil.								Convention Hydroélectricité Artense : rencontre Sous Préfet Mauriac		
15-juil.							Rencontre Maire Mont-Dore			
20-juil.								CT Dordogne moyenne, Cère aval, Bave, Mamoul		
29-juil.								Visio CM La-Bourboule - Life Sources-Dordogne-Sancy		
1-août								point étude valorisation Haute-Dordogne / Life Sources-Dordogne-Sancy		
2-août							Rencontre CDC Massif du Sancy			
4-août								Life DorSancy		
16-août	mesures du SAGE version de travail 2									
17-août								Life DorSancy		

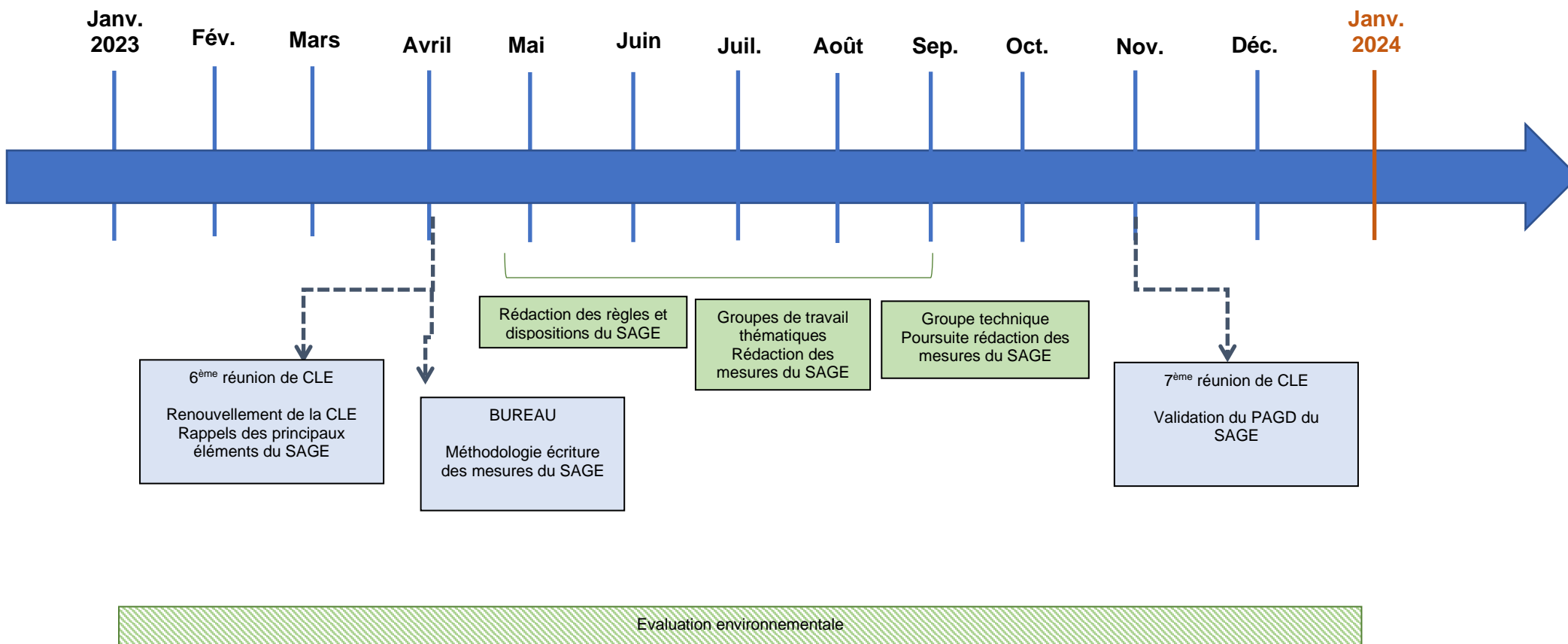
Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau	TOTAL
7-sept.								Life DorSancy		
8-sept.								CPT Bave Mamoul Cere aval/ volet quantitatif		
9-sept.									DMB Maronne	
13-sept.									PCAET Bassin d'Aurillac	
14-sept.								Life DorSancy		
16-sept.									ASTER 63	
16-sept.									COTECH restreint maison de la Dordogne	
19-sept.								Réunion restitution bilan effluents fromagers		
19-sept.								Life DorSancy		
20-sept.								Commission Chavanon agri-ZH		
21-sept.								Life DorSancy		
23-sept.								Life DorSancy		
28-sept.								Cotech convention artense		
29-sept.									Schéma de développement de l'hydroélectricité	
30-sept.									Soutien méthodologique Vézère-Correze	
6-oct.								Entretien volet agri-ZH Chavanon		
13-oct.							H2O Clermont-Ferrand			
18-oct.										
19-oct.									PAT - forum alim Sancy	
24-oct.								PPG Doustre		
27-oct.								COPIL CT Sources		
10-nov.								CT Chavanon		
15-nov.								Plan d'actions Maronne		
17-nov.									Giee nord cantal	

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau	TOTAL
22-nov.									atelier ZH / Carto nationale	
24-nov.								CT Sources - 1er comité de suivi		
24-nov.									maronne - lancement inventaire zh	
25-nov.								CT Sources - entretiens		
5-déc.									comité consultatif réserve de biodiversité Argentat	
8-déc.								CT Chavanon - commission agri - présentation démarche nord-Cantal		
12-déc.								COPICT Chavanon		
13-déc.									COMITÉ DE SUIVI DE LA CFT FQVD	
Nombre de réunions	6	0	0			4	5	61	28	104
Nombre de jours bureau	70	6	0	0	0	4	0	5	0	85
Bilan : mobilisation de l'animateur par objectif :										
Prévisionnel en %	32	10	10	6	5	7	11	10	9	100
Réel en %	40	3	0	0	0	4	3	35	15	100

ECHEANCIER GLOBAL DU SAGE DORDOGNE AMONT



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2023



Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

sur le site internet du SAGE Dordogne amont

<http://sage-dordogne-amont.fr>

sur la fiche SAGE Dordogne amont du site Gest'eau

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :



Standard : 05 53 29 17 65

Guillaume LALOGNE NEIGE : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32

<https://www.eptb-dordogne.fr/>